



# BACHELOR

## CHARGÉ(E) DE CLIENTÈLE

### en ASSURANCE & BANQUE

Niveau Bac + 3 Titre RNCP niveau 6 n°40253

#### Objectifs de la formation :

Le rôle du chargé(e) de clientèle en Assurance et Banque réside dans la prospection, l'information et le conseil auprès d'une clientèle diversifiée, incluant des particuliers tels que des salariés, des commerçants, des professionnels libéraux et des retraités.

Qu'il/elle exerce au sein d'une banque, d'une compagnie d'assurance ou d'un courtier en assurance, le chargé(e) de clientèle en Assurance et Banque doit posséder des compétences techniques homogènes pour répondre aux obligations réglementaires propres aux secteurs de la banque et de l'assurance.

Ce programme se distingue par son engagement envers le développement de compétences relationnelles et commerciales. Les étudiants sont amenés à acquérir ces compétences de manière pratique à travers des exercices concrets et des mises en situation. Ainsi, ils sont pleinement préparés à exceller dans un domaine où la qualité de la relation client et la maîtrise des produits financiers sont cruciales.

#### Entrée dans la vie active :

Conseiller/ Gestionnaire en assurance et banque

#### Poursuite d'études :

Masters spécialisés en assurance et banque

#### Conditions d'admission :

Être titulaire d'un diplôme Bac + 2

Dossier de candidature à télécharger sur le site internet du campus

Entretien avec le directeur adjoint enseignement supérieur

#### Contenu de la formation :

**Bloc 1** - Développer un portefeuille clients en assurance et banque

**Bloc 2** - Conseiller et vendre des produits et services bancaires, assurantiels et financiers auprès des prospects et clients du portefeuille.

**Bloc 3** - Gérer la gestion courante des activités en assurance et banque intégrant la mise en œuvre d'une démarche de développement de la satisfaction client.

**499 heures de formation en un an.**

#### Modalités de l'alternance :

2 semaines en entreprise / 1 semaine à l'UFA

#### Obtention du diplôme :

Validation de chaque bloc de compétences par une épreuve écrite et une épreuve orale.

Epreuves finales : soutenance mémoire et grand oral.

Chaque bloc de compétences peut-être acquis de façon autonome.

#### Résultats de la session 2025 :

67% à l'issue des épreuves de juillet

100% à l'issue du rattrapage en août

Référent handicap UFA

Jean Luc NOIRAUT

Formation par apprentissage en partenariat avec :

[www.saintemarthe-chavagnes.com](http://www.saintemarthe-chavagnes.com)

\* Ecole Supérieure d'Assurances de Paris

\* CFA Isaac de l'Etoile

Les formateurs sont des professionnels de l'assurance et de la banque .



# BACHELOR

## CHARGÉ(E) DE CLIENTÈLE

### en ASSURANCE & BANQUE

#### Les modalités de l'apprentissage

##### ⇒ Les modalités de l'alternance

- 499 h de formation en un an (heures référentiel)
- Calendrier de l'alternance ci-après.

##### ⇒ Le suivi de l'apprenti

- Le livret d'apprentissage.
- Un formateur référent suit l'apprenti.

##### ⇒ La rédaction du contrat d'apprentissage

- L'entreprise complète une fiche de renseignements.
- Le contrat est rédigé par le CFA Isaac de l'Etoile dont dépend l'Unité de formation d'apprentis (UFA) Sainte Marthe Chavagnes.

#### Projet calendrier BACHELOR CCAB année 2026-2027

septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
1 mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim
2 mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun
3 jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar
4 ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer
5 sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu
6 dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven
7 lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam
8 mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim
9 mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun
10 jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar
11 ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mer	ven	dim	mer
12 sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu
13 dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven
14 lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam
15 mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim
16 mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun
17 jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar
18 ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer
19 sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu
20 dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven
21 lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam
22 mar	jeu	dim	mar	ven	lun	lun	jeu	sam	mar	jeu	dim
23 mer	ven	lun	mer	sam	mar	mar	ven	dim	mer	ven	lun
24 jeu	sam	mar	jeu	dim	mer	mer	sam	lun	jeu	sam	mar
25 ven	dim	mer	ven	lun	jeu	jeu	dim	mar	ven	dim	mer
26 sam	lun	jeu	sam	mar	ven	ven	lun	mer	sam	lun	jeu
27 dim	mar	ven	dim	mer	sam	sam	mar	jeu	dim	mar	ven
28 lun	mer	sam	lun	jeu	dim	dim	mer	ven	lun	mer	sam
29 mar	jeu	dim	mar	ven		lun	jeu	sam	mar	jeu	dim
30 mer	ven	lun	mer	sam		mar	ven	dim	mer	ven	lun
31 sam		jeu	dim			mer	ven	lun	jeu	sam	mar

heures

jours UFA 9 5 10 5 10 5 7 7 6 11 0 75 525

jours ent 13 17 10 17 10 15 15 15 13 11 21 22 179 1253

29/09/2025

##### ⇒ La durée de présence de l'apprenti dans l'entreprise :

- 1253 heures

##### ⇒ Le contrat d'apprentissage :

- Il est signé pour une durée qui n'excède pas 12 mois. Il pourra débuter entre le 1er août et le 30 novembre 2026. Une rupture unilatérale de l'employeur ou de l'apprenti est possible pendant les 45 premiers jours en emploi, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti (art. L.6222-18, al.1).

##### ⇒ Les frais de formation

- Ils sont pris en charge par l'OPCO. L'arrêté 2025-585 du 27 juin a instauré une participation forfaitaire de 750 € pour tout contrat d'apprentissage préparant un titre de niveau 6.

##### ⇒ Le salaire de l'apprenti

- Pour un jeune de 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 099.10 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage. (\*)

Source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Date : 24/09/2025

(\*) Information modulable selon la situation de l'apprenti pendant l'année précédente.

##### ⇒ L'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage (jusqu'au 31/12/2025)

- Le montant de l'aide s'élève à 5000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés, et à 2000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés.
- Elle est octroyée uniquement pour la 1ère année du contrat.

Source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Date: 24/09/2025